RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT METZ
CANTON DU PAYS MESSIN

SYNDICAT MIXTE DES RUISSEAUX DU HAUT-CHEMIN
16 A rue du 10 Juin
57640 CHARLY-ORADOUR

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Du 12 MARS 2025
A 18H30
En Mairie de Charly-Oradour

Sous la présidence de Delphine BERGER

L'an deux mil vingt-cinq, le douze mars à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut-Chemin s'est réuni en son siège, Mairie de Charly-Oradour, après convocation légale en date du 25 février 2025, sous la présidence de Madame Delphine BERGER, Présidente.

Présents :
Titulaires : BERGER Delphine, Présidente, HUBERTY René, Vice-Président, BALLARINI Jean-Louis, Vice-Président, DIEURDONNÉ Vincent, EHLINGER Laurent, GAUDÉ Hervé, HENNEQUIN François, PIERRON Florent, MARQUES Maria, TURCK Gilbert, SCHREKLINGER Didier.

Suppléants en situation délibérante : FREY Nicolas, LOMANTO Joseph.

Suppléants en situation non délibérante : /

Pouvoirs : /

Absents excusés : GAILLOT Cyril (suppléant), KOLATA-MERCIER Marie-Luce (suppléante).

Invités présents : DAL CERO Nadège, référente GEMAPI CDC Rives de Moselle, Simon RAJECKI, technicien de rivières du syndicat mixte des Ruisseaux du Haut Chemin.

Invités excusés : Roland CHLOUP, Président de la CDC Haut-Chemin Pays de Pange et Philippe WAGNER, Vice-Président de la CDC Rives de Moselle.

Le Conseil Syndical désigne Monsieur René HUBERTY comme secrétaire de séance.

Madame la Présidente salue les membres du Conseil.

Le quorum étant atteint, la séance commence.

Date de convocation : 25/02/2025
Date d'affichage : 25/02/2025

Nombre de Conseillers :
- en exercice : 13
- présents : 13
- votants : 13

ORDRE DU JOUR :

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21/01/2025**
2. **COMPTE DE GESTION 2024**
3. **COMPTE ADMINISTRATIF 2024**
4. **AFFECTATION DES RESULTATS**
5. **FONGIBILITE DES CREDITS**
6. **BUDGET PRIMITIF 2025**
7. **DIVERS**

1. POINT 1 : DELIBERATION D_2025_2_1 : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 21/01/2025

Madame la Présidente rappelle la transmission du procès-verbal du 21 janvier 2025 aux membres du Conseil Syndical, le 28 janvier 2025
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal du 21 janvier 2025..

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. POINT 2 : DELEIBERATION D_2025_2_2 : COMPTE DE GESTION 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1612-12 et L 2121-31,
Vu le compte de gestion du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin pour l'exercice 2024 présenté par le receveur municipal,
Le conseil syndical, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** le compte de gestion du Syndicat Mixte des Ruisseaux du Haut Chemin pour l'exercice 2024 établi par Monsieur le receveur municipal

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. POINT 3 : DELIBERATION D 2025_2_3 : COMPTE ADMINISTRATIF 2024

La Présidente présente au Conseil Syndical le compte administratif 2024 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 88 287.57 €
Recettes : 246 099.74 €

Soit un excédent de 157 812.17 €

Excédent année N-1 = + 86 103.21 €
Résultat de clôture = + 243 915.38 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 20 156.04 €
Recettes : 78 507.21 €
Soit un excédent de 58 351.17 €

Déficit année N-1 = - 49 699.20 €
Résultat de clôture = + 8651.97 €

TOTAL RESULTAT CLOTURE DE L'EXERCICE = + 252 567.35 €
RAR en investissement à reporter en année N+1 :

Dépenses : 119 843.96 €
Recettes : 54 352.00 €

Madame la Présidente quitte la salle.
Monsieur René HUBERTY prend la présidence et propose le compte administratif 2024 à son approbation et vote.
Après en avoir délibéré, le Conseil Syndica**l APROUVE à l'unanimité** le compte administratif 2024.

POUR : 12 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

4 POINT 4 : DELIBERATION D_2025_2 4 : AFFECTATION DES RESULTATS

Après avoir entendu et approuvé ce jour le compte administratif de l'exercice 2024,
Statuant sur le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 243 915.38 €,

Le Conseil Syndical **décide à l'unanimité** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice :	+ 157 812.17 €
Résultat antérieur reporté :	+ 86 103.21 €
Résultat à affecter :	**+ 243 915.38 €**
Solde d'exécution d'investissement :	+ 8 651.97 €
RAR en dépenses d'investissement :	- 65 491.96 €
Besoin de financement en investissement :	**56 839.99 €**
Affectation en réserves R 1068 en investissement :	**56 839.99 €**
Report en fonctionnement R002 :	**187 075.39 €**

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. POINT 5 : DELIBERATION D_2025_2_5 : FONGIBILITE DES CREDITS

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil syndical à déléguer à la Présidente la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, la Présidente informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Il est demandé au conseil syndical de bien vouloir délibérer pour autoriser la Présidente à procéder, pour le budget primitif 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Conseil Syndical **l'autorise à l'unanimité** à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

6 POINT 6 : DELIBERATION D_2025_2_6 : BUDGET PRIMITIF 2025

Madame la Présidente présente au Conseil Syndical le budget primitif 2025 dont l'équilibre s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :
Dépenses : 424 775.39 €
Recettes : 424 775.39 €

INVESTISSEMENT :
Dépenses : 441 048.28 €
Recettes : 441 048.28 €

TOTAL DU BUDGET :
Dépenses : 865 823.67 €
Recettes : 865 823.67 €

Après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **approuve à l'unanimité** le budget primitif 2025.

POUR : 13 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

7 POINT 7 : DIVERS

Le technicien rappelle qu'en ce moment il rencontre les agriculteurs du territoire pour présente le programme sur la Bévotte mais également pour se faire connaitre. Les rencontres se passent bien.

De plus, il a également de nouveau éléments concernant le chantier pilotes sur la commune de Charly. La CC Rives de Moselle a reçu les devis pour retirer les anciennes canalisations en amiante présentent en travers du lit. Simon rappelle qu'il serait bon de pouvoir coupler cette intervention avec un projet de renaturation. Ce point est à creuser.

La séance est levée à 19H20.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Syndical le ../../2025

Le Secrétaire,
René HUBERTY

La Présidente
Delphine BERGER